



à



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Dans votre programme, vous écriviez :

« Nous réformerons radicalement notre politique des transports...Car l'enjeu n'est plus de construire partout des autoroutes. C'est de moderniser les réseaux existants et de développer de nouveaux services pour que tous les territoires soient raccordés efficacement aux lieux de travail, d'éducation, de culture ou de soins. »

Je vous écris parce que je soutiens les nombreuses associations engagées contre l'actuel projet d'achèvement de mise en 2x2 voies de la RN154 et de la RN12 par une mise en concession autoroutière de l'ensemble des tronçons y compris ceux déjà réalisés.

Nous sollicitons votre intervention afin que nous soyons enfin écoutés et reçus par votre Ministre chargé des Transports.

En effet, suite à notre demande, le premier Ministre nous a dirigé vers lui, ce que nous pouvons comprendre en cette période difficile, mais Monsieur DJEBBARI nous renvoie vers son directeur des Infrastructures ? Les élus de la région qui cautionnent ce projet de mise en concession ont obtenu un engagement du Ministre. Nous souhaitons le rencontrer pour lui présenter nos arguments et lui permettre de prendre sa décision en ayant tous les éléments en main.

Les associations ont proposé un projet alternatif appelé « MOB28 » qui, s'il est perfectible, répond aux besoins de mobilité au quotidien, à un moindre coût et, dans ce sens, rejoint vos promesses de campagne en lesquelles nous avons cru et osons encore y croire.

Nous vous rappelons que le projet « MOB28 » :

- préserve 600 hectares de terres agricoles ;
- est estimé par la DREAL à 320 M€ au lieu de plus d'1 MILLIARD € ;
- peut s'inscrire dans le cadre du plan de relance ;
- permet la réhabilitation de zones d'activité plutôt que d'en créer d'autres ;
- favorise l'économie locale tout au long de son tracé ;
- respecte notre environnement, les vallées de l'Eure, l'Avre, de la Blaise (classées Natura 2000) ;
- protège les cônes de vues de la Cathédrale de Chartres classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- évite le retour du trafic et de l'accidentologie dans les villages aujourd'hui protégés par les récentes déviations mises en place (déviations qui seraient concédées dans le projet d'autoroute) ;
- protège le budget des ménages (péage estimé à 1 SMIC par an) pour les navetteurs qui bénéficieraient aujourd'hui d'une 2 x 2 voies gratuite entre Chartres et Dreux, principaux bassins d'emploi locaux, (voie qu'ils ont déjà payée de leurs impôts) ;

- protège le budget de l'État et des collectivités, la subvention d'équilibre à verser au concessionnaire pouvant aller jusqu'à 362,8 M€ selon les scénarii présentés à l'enquête publique (pièce G page 119) ;
- protège de nombreux habitants de nos communes qui verraient l'autoroute à moins de 100 mètres des habitations ;
- préserve le patrimoine.

Convaincus qu'il s'agit de l'un des « grands projets inutiles », nous rappelons quelques écrits :

- ✓ Grenelle de l'Environnement : « *ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement* ».
- ✓ Débat Public : la conclusion demandait d'étudier plus avant les diverses solutions alternatives d'aménagement et de financement. Les associations ont proposé « MOB28 ».
- ✓ Cour des comptes : dans son rapport n° 5, elle affirme « l'absence de démonstration de l'intérêt économique des autoroutes au plan du développement économique local ou national ».
- ✓ Autorité Environnementale : elle fait de nombreuses remarques, trouve le projet alternatif « MOB28 » intéressant, et se dit « pas convaincue de l'intérêt général du projet ».
- ✓ COP 21 et COP 22 : ce projet ne tient pas compte des engagements qui ont été pris
- ✓ Loi Mobilité : le projet MOB28 répond aux quatre objectifs de la loi et en particulier permet « *Le désenclavement routier des villes moyennes et des régions rurales prioritairement par des aménagements des itinéraires existants* »
- ✓ Enquête Publique : 75 % des participants ont émis un avis défavorable largement argumenté et la commission écrit entre autres : « *nous demandons de reconsidérer le tracé et de prendre en compte celui passant par l'Ouest, nous sommes d'accord avec la proposition alternative* » (page 8 de l'avis)

Le député de la 1ère circonscription de CHARTRES, Guillaume KASBARIAN, de votre majorité, a donné sa position (dans un document remis à la commission le 16 janvier 2018 à Chartres) « *Il n'y a pas de consensus... il y a mieux.... Je ne peux donc pas apporter mon soutien au projet de mise en concession autoroutière de la RN154.* »

Pourtant, certains élus avaient affirmé en 2014, que « *ce projet ne posait pas de problèmes majeurs notamment d'acceptabilité au plan local* » !

Et nous citoyens Euréliens, dans tout cela, sommes-nous quantité négligeable, est-ce cela la démocratie participative ?

Nous sommes conscients que l'aménagement des RN154 et RN12 en 2 x 2 voies est nécessaire, et ce dans les meilleurs délais mais en préservant l'environnement, les villages et leurs habitants.

Le contexte actuel ne nous oblige-t-il pas à revoir les grands projets qui ne seront plus indispensables et les hypothèses de trafic sur lequel il est bâti et qui sont en désaccord avec la loi Mobilité ?

Donnons la priorité au ferroviaire, « *pour améliorer le transport des marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires* ». Il suffit d'une volonté politique et le territoire continue à s'y préfer.

Nous vous remercions, Monsieur le Président de la République, de prendre en considération notre requête, de la suite que vous voudrez bien lui apporter et de croire en notre très haute considération.

